



Zone UB : Zone urbaine mixte périphérique

Outils réglementaires

Secteurs de projet concernés par une Orientation d'Aménagement et Programmation sectorielle (les zones à urbaniser sont soumises à une OAP phasage)

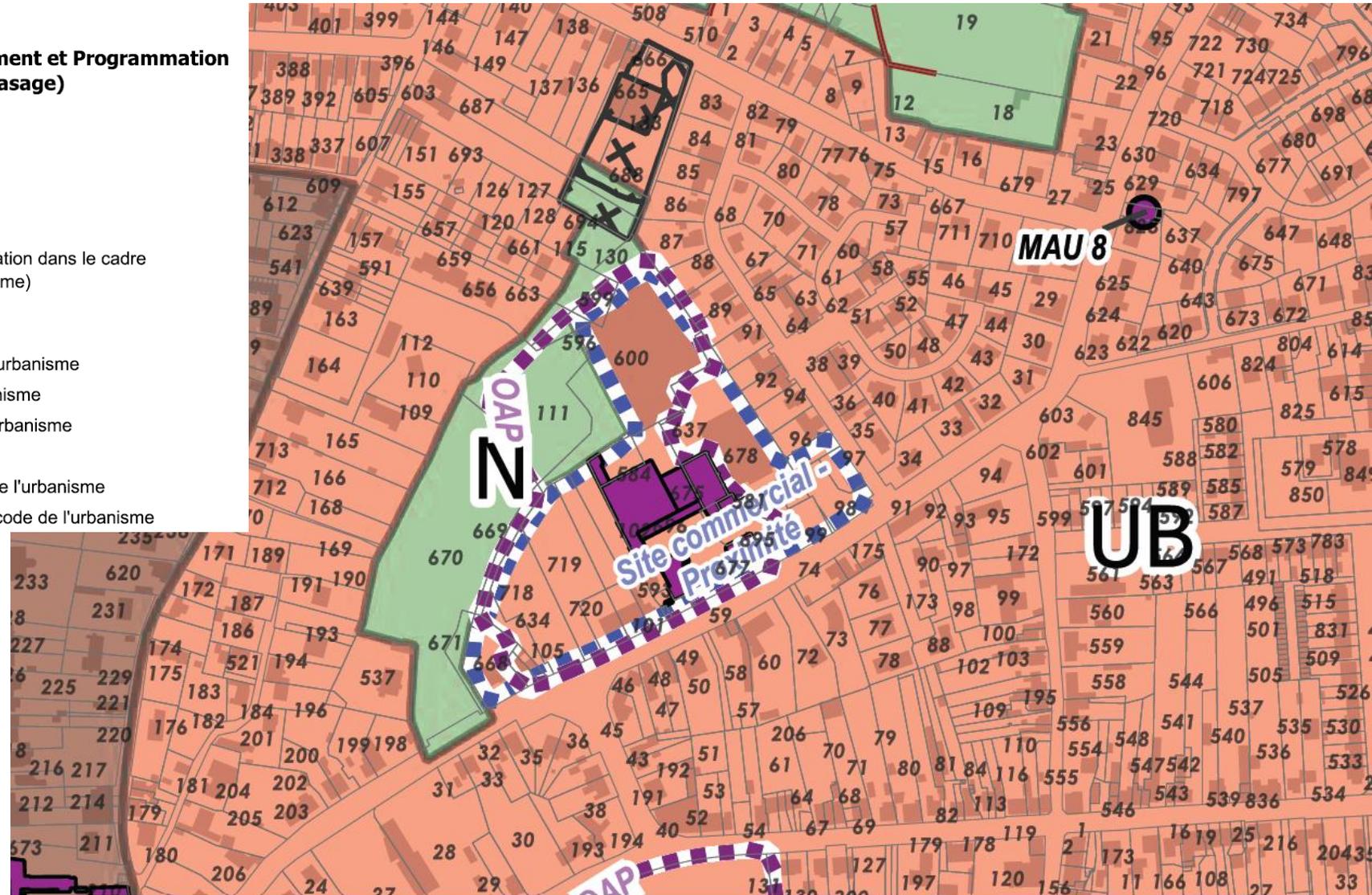
-  OAP sectorielle habitat
-  OAP multisectorielle densité
-  OAP sectorielles économiques

Mixité fonctionnelle et sociale

-  Gisement identifié soumis à une servitude de mixité sociale
-  Linéaires commerciaux soumis à autorisation de changement de destination dans le cadre du code de l'urbanisme (au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme)
-  Centralité et site commercial soumis à des dispositions particulières

Éléments participant au cadre de vie

-  Linéaires de haies préservées au titre de l'article L-151-23 du code de l'urbanisme
-  Espace boisé classé (EBC) au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
-  Éléments paysagers protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
-  Mare protégée au titre du L151-23 du code de l'urbanisme
-  Élément de patrimoine bâti repéré au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
-  Élément de petit patrimoine bâti identifié au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme



Pour plus d'information, l'intégralité du PLUi est disponible en téléchargement sur le site suivant :

<https://agglo-maubeugevaldesambre.fr/habitat-urbanisme/l-urbanisme/plui/>